

renouvellement de demande de naturalisation française

Par **AR**, le **09/05/2019** à **12:25**

Bonjour,

Je suis né en 1950 en Algérie et je vis en France depuis l'année 1962 grâce à une carte de résidence. Mon épouse algérienne arrivée en France en 1976 a acquis la nationalité française en avril 2018. Pour ma part, celle-ci m'a été refusée car selon eux je n'aurais pas su expliquer les valeurs de la République. Nous avons 2 enfants nés sur le sol français et qui sont françaises.

Je voulais savoir si il serait opportun de redemander ma naturalisation française aujourd'hui et si j'aurais plus de chance de l'obtenir étant donné que mon épouse est aujourd'hui française.

Merci d'avance pour votre retour d'information.

Cordialement

Par **fabrice58**, le **09/05/2019** à **12:43**

Bonjour,

seul le service peut vous répondre, il faudra que vous sachiez expliquer ce que vous n'avez pas su avant, la nationalité de votre épouse n'étant pas une garantie.

cdt